

Droit constitutionnel

Par **C.Berson**, le **22/09/2022** à **21:07**

Bonsoir cher tous!

J'ai une préoccupation, un sujet de droit constitutionnel qui dépasse ma réflexion au point où je me trouve là dans l'incapacité de pouvoir le traiter.

Le voici : Sujet . Le premier ministre dans le régime présidentiel.

C'est parmi les sujets donnés lors de la première séance des Travaux Dirigés du semestre 2 L1 par l'enseignant.

Après plusieurs heures de réflexions passées en vain, je ne m'en sors toujours pas. Alors, selon mes connaissances acquises au cours magistral, contrairement au régime parlementaire britannique, dans le régime présidentiel américain la structure des organes est marquée par le monisme. Ainsi, l'exécutif est monocéphale, c'est à dire que l'existence d'un poste de premier ministre est une anomalie dans ce type de régime.

Je me pose donc mille et une question si l'enseignant ne s'est pas trompé ou comment...?

Comment traiter ce sujet dans un régime qui n'admet pas préalablement la fonction du premier ministre...?

Votre aimable aide svp?